

**OFFRE PRÉVOYANCE**  
VINS DE CHAMPAGNE

Pour vos salariés cadres  
et non cadres







Les **GARANTIES PRÉVOYANCE** ont pour vocation d'aider votre salarié et sa famille en cas d'incapacité de travail, d'invalidité ou de décès, des garanties essentielles pour leur offrir la meilleure protection.

## PRÉVOYANCE

### DÉCOUVREZ LES GARANTIES RENFORCÉES

KLESIA vous propose des garanties prévoyance couvrant vos obligations conventionnelles tout en renforçant certains postes importants pour vos salariés.

#### LES PLUS DE L'OFFRE KLESIA

- Une offre qui répond à l'ensemble des obligations conventionnelles
- Un capital décès toutes causes renforcé pour les cadres
- Un capital supplémentaire en cas de décès Accidentel de la Vie Privée
- Une garantie Incapacité de travail
- Une rente éducation modulée en fonction de l'âge

# LES GARANTIES POUR VOS SALARIÉS

OFFRE VINS DE CHAMPAGNE		
	NON CADRES	CADRES
<b>Capital décès toutes causes - Perte Totale et Irréversible d'Autonome (PTIA) ou Invalidité absolue et définitive (IAD)</b> En cas de décès du salarié, versement d'un capital en fonction de sa situation familiale. En cas de PTIA ou IAD du salarié, le capital est versé par anticipation au salarié		
Célibataire, veuf ou divorcé sans personne à charge	100 %	200 %
Marié ou pacsé sans personne à charge	100 %	200 %
Salarié avec une personne à charge	140 %	300 %
Majoration supplémentaire par personne à charge	40 %	100 %
<b>Décès accidentel de la vie privée</b> <b>Décès accident de travail / trajet reconnu par la Sécurité sociale ou la MSA</b> En cas de décès du salarié, versement d'un capital supplémentaire au capital décès toutes causes		
Célibataire, veuf ou divorcé sans personne à charge	-	-
Marié ou pacsé sans personne à charge	100 %	100 %
Salarié avec une personne à charge	140 %	140 %
Majoration supplémentaire par personne à charge	40 %	40 %
<b>Double effet décès du conjoint ou du partenaire pacsé, survenant postérieurement ou simultanément au décès du salarié</b>		
Double effet décès du conjoint ou du partenaire pacsé, survenant postérieurement ou simultanément au décès du salarié	Capital égal au capital garanti sur la tête du salarié à son décès	Capital égal au capital garanti sur la tête du salarié à son décès
<b>Rente conjoint</b>		
Rente viagère	Rente viagère	Rente viagère
Rente temporaire	10 %	10 %
<b>Rente éducation</b> En compensation de la rente d'orphelin de père et mère prévue dans l'accord Vins de Champagne		
De 0 au 16 <sup>e</sup> anniversaire	6 %	5 %
Du 16 <sup>e</sup> au 18 <sup>e</sup> anniversaire	8 %	10 %
Du 18 <sup>e</sup> au 26 <sup>e</sup> anniversaire	8 %	15 %
<b>Frais d'obsèques</b>		
Frais d'obsèques	100 % PMSS	100 % PMSS
<b>Capital invalidité permanente définitive (totale ou partielle) en cas d'accident</b>		
Capital invalidité permanente définitive (totale ou partielle) en cas d'accident	Capital proportionnel au degré d'invalidité sur la base, pour une invalidité à 100 %, de 167 % du traitement de base	Capital proportionnel au degré d'invalidité sur la base, pour une invalidité à 100 %, de 167 % du traitement de base
<b>Garantie invalidité - incapacité permanente : rente sous déduction rente SS ou MSA + éventuel salaire</b>		
Incapacité permanente, taux compris entre 33 et 66 % ou >ou= 66 %	100 %	100 %
Invalidité 1 <sup>ère</sup> catégorie	100 %	100 %
Invalidité 2 <sup>e</sup> ou 3 <sup>e</sup> catégorie	100 %	100 %
<b>Garantie Incapacité du travail</b>		
Franchise Incapacité de travail	Franchise maximum de 115 J	Franchise maximum de 90 J ramenée à 3 J en hospitalisation
Indemnités Incapacité de travail	75 %	70 %
<b>COTISATION OFFRE VINS DE CHAMPAGNE*</b>	<b>1,60 % TA/TB</b>	<b>1,50 % TA et 2,0 % TB</b>

\* Incluant le régime de Base Conventionnel

TA : Fraction de la rémunération brute limitée au montant du salaire plafond annuel de la Sécurité Sociale.

TB : Fraction de la rémunération brute supérieure au montant du salaire plafond annuel de la Sécurité Sociale et inférieure ou égale à quatre fois ce même plafond.

# COMMENT SOUSCRIRE À L'OFFRE DE PRÉVOYANCE VINS DE CHAMPAGNE

1

Remplissez le **BULLETIN D'ADHÉSION** et l'**ÉTAT DU PERSONNEL**



2

Envoyer votre **DOSSIER COMPLET** par courrier



**POUR EN SAVOIR PLUS**

Rendez-vous sur [klesia.fr](http://klesia.fr), sur la page prévoyance Vins et Spiritueux